



Le Centre de compétences en réglementation (CCR) - *À l'appui de la réforme de la réglementation au Canada*

Présentation pour le Séminaire de renforcement des capacités

Tunis, Tunisie, 20 Mai 2009



Aperçu

- Historique récente et contexte – *pourquoi une réforme de la réglementation? Pourquoi maintenant?*
- La Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR) – *une nouvelle approche à la réglementation*
- Mise en œuvre de la réforme de la réglementation – *la nécessité d'établir la capacité*
- Mandat et services du Centre de compétences en réglementation (CCR)
- Nos partenaires
- Leçons retenues et défis permanents
- Orientations futures



Selon les spécialistes...

2000 Vérificateur général – *Examen des programmes de réglementation sur la santé et sécurité*

- La politique de réglementation devrait mieux expliquer les priorités du gouvernement
- Veiller à ce que des renseignements fiables sur le risque soient disponibles

2002 OCDE – *Examen du système de réglementation*

- Passer à une approche axée sur le cycle de vie qui comprend une fonction d'évaluation
- Améliorer la coordination à l'échelle du Canada
- Accorder davantage d'attention à l'ouverture des marchés et à la concurrence

2004 CCERI – *Rapport final*

- Examiner et mettre à jour la politique de réglementation
- Mesurer le rendement et assurer un examen systématique de la réglementation
- Mettre davantage l'accent sur le choix des outils tout au long du cycle stratégique
- Améliorer la coopération internationale en matière de réglementation

...la réglementation peut être un atout stratégique...

« La réglementation est un outil puissant du gouvernement (...) Le pays qui pourra exploiter le mieux son système pour générer des avantages environnementaux et sociaux supplémentaires, tout en mettant l'accent sur des conditions propices à l'établissement d'une économie concurrentielle et novatrice, aura un avantage comparatif pour ce qui est d'attirer l'investissement et des travailleurs qualifiés. »

- Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente

Rapport final 2004

« Il est de plus en plus admis que la qualité de la réglementation commerciale et de l'institution qui en assure l'application constitue un facteur majeur de la prospérité » – Banque mondiale

...lorsqu'elle est intelligente.

- Projet de réglementation intelligente mis sur pied en 2005

3 thèmes :

- Renforcer la gestion de la réglementation
- Rehausser la coopération en matière de réglementation
- Atteindre des résultats dans les secteurs et domaines clés

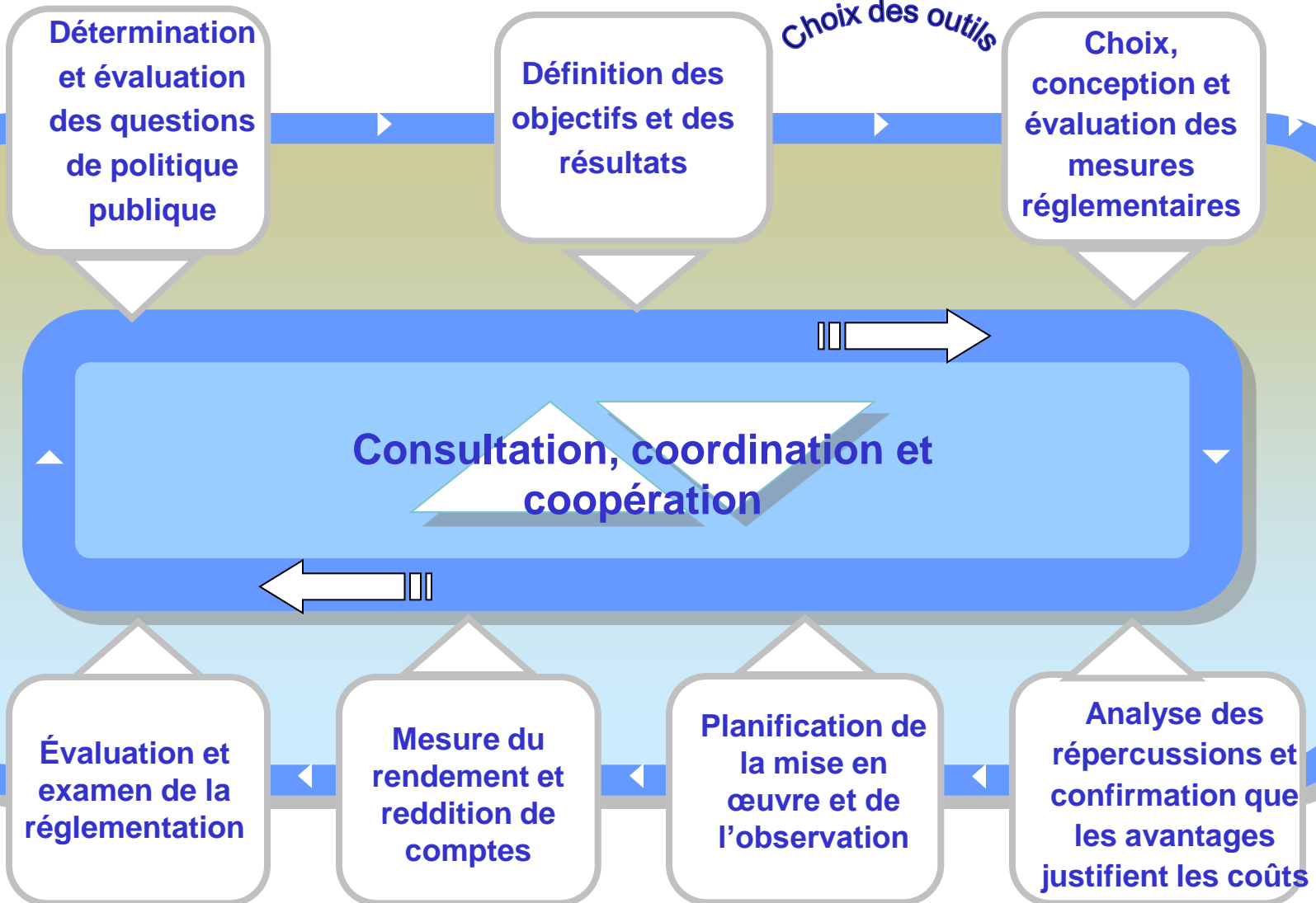
Principes directeurs

Efficacité, rentabilité,
prévisibilité, transparence,
reddition de comptes et rendement

- Deux rapports sur les initiatives et les projets pour rendre compte des progrès
 - Participation et leadership de tous les ministères
- Tenue de vastes consultations nationales sur la réforme de la réglementation
- Ces efforts ont mené à l'approbation de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007

Nous avons adopté une nouvelle approche axée sur le cycle de vie

La DCRR – une nouvelle approche



Mettre en œuvre la réforme de la réglementation - *la nécessité d'établir la capacité*

- Ce passage à un système de réglementation fondé sur le rendement représente un changement important pour les ministères fédéraux
- Pour aider les ministères à répondre aux nouvelles exigences et pour promouvoir le changement de culture nécessaire, le Cabinet a approuvé un plan d'action, en même temps que la DCRR, pour mettre en œuvre des initiatives comme les suivantes :
 - Renforcer la fonction de remise en question des organismes centraux
 - Une nouvelle série de guides pour les organismes de réglementation sur des sujets comme l'analyse coûts-avantages, la consultation, le choix des outils et la coopération internationale
 - Un nouveau programme d'études pour les responsables de la réglementation, élaboré par l'École de la fonction publique du Canada
 - Un Centre de compétences en réglementation devant fournir le soutien d'experts aux ministères et organismes pour l'élaboration de projets de réglementation
- Le Secteur des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité de mettre en œuvre le plan d'action

Établissement du CCR et mandat

Le CCR a été établi à la suite de consultations interministérielles poussées qui ont abouti à des recommandations consensuelles.

Mandat :

- Aider les ministères et organismes à améliorer leur capacité d'élaborer des projets de règlement judicieux, fondés sur des faits probants et conformes à la DCRR.
- Collaborer avec d'autres organisations du gouvernement fédéral pour faciliter la mise au point et la promotion de pratiques exemplaires et d'occasions d'apprentissage pour les organismes de réglementation fédéraux.



Qui nous sommes...

- Experts dans les domaines suivants :
 - analyse des coûts-avantages
 - évaluation des risques
 - mesure et évaluation du rendement
 - élaboration des projets de règlement de façon générale
- Un mélange d'employés de la fonction publique et consultants du secteur privé
- Services de consultation du gouvernement
- La souplesse de la structure de l'équipe nous permet de nous adapter aux fluctuations de la demande visant les services du CCR

Comment nous pouvons aider - nos services

- **Services d'analyse** : Les experts du CCR peuvent être affectés ou assignés à une organisation pour diriger les travaux de réglementation ou pour aider
- **Services d'encadrement ou de consultation** : Les experts du CCR peuvent rencontrer les ministères pour évaluer les progrès dans le domaine de l'élaboration de la réglementation et fournir continuellement une rétroaction et des conseils
- **Ateliers et présentations** : Il s'agit d'ateliers adaptés dirigés par un expert du CCR qui mettra l'accent sur un ou plusieurs aspects de l'élaboration de règlements
- **Examen par des pairs** : Les experts du CCR peuvent faire une critique et donner des commentaires sur les analyses terminées, avant l'achèvement du projet de règlement
- **Partage des coûts** : Si une organisation préfère embaucher son propre expert, le CCR peut assumer jusqu'à 70 % du coût total, ou jusqu'à concurrence de 85 000 \$

*** Le CCR fournira une combinaison de ces services, selon les besoins ***

*** L'objectif consiste à accroître la capacité en aidant les ministères ***

Nos partenaires - L'École...

- L'École de la fonction publique de Canada travail avec le CCR pour développer un programme de formation de base pour la communauté. 5 cours sont maintenant offerts dans le calendrier :
 - Introduction à la réglementation
 - Votre responsabilité en tant que régulateur
 - Mesure du rendement et évaluation en réglementation
 - Analyse coût-bénéfices et analyse de risques pour les régulateurs
 - Élaboration efficace des résumés de l'étude d'impact de la réglementation
- Cour sur le choix d'instruments (développer avec la communauté des régulateurs fédéraux)
- 2 nouveaux cours seront élaborés en 2009-10:
 - Processus de consultation pour les régulateurs
 - Conformité et application des règlements



Nos partenaires - La communauté...

- La Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) est un partenariat de 15 ministères et organismes fédéraux responsables de la réglementation.
- **Mission** : renforcer et soutenir les capacités des régulateurs fédéraux en favorisant l'apprentissage continu, les partenariats et la mise en commun de pratiques exemplaires.
- **Vision** : constituer une communauté de réglementation sur qui les Canadiens peuvent compter pour maintenir et améliorer leur santé, leur sécurité et leur prospérité au sein d'une société durable.

Leçons retenues et défis permanents

- Offre une façon moins coûteuse et temporaire de hausser la capacité en matière de réglementation (le financement vise une période de cinq ans)
- La structure d'équipe multidisciplinaire et souple est plus facile à adapter aux besoins et demandes des ministères
- Il est difficile de trouver des experts ayant les compétences requises en communications et en leadership pour promouvoir de façon efficace le changement de culture nécessaire pour assurer la mise en œuvre valable du CCR
- Gestion des attentes des ministères
- Veiller à ce que toutes les divisions du Secteur des affaires réglementaires fournissent des conseils clairs et cohérents aux ministères



Orientations futures possibles

- Possibilité de prolonger le délai de 5 ans si la demande visant les services du CCR demeure élevée
- Élargir le mandat du CCR pour englober les activités de recherche et de promotion liées à la réforme de la réglementation au Canada et à l'échelle internationale
- Fournir de l'expertise et des conseils à d'autres gouvernements qui souhaitent tirer profit de l'expérience du Canada
- La création de postes de stage au sein du CCR pour les fonctionnaires et consultants du secteur privé qui souhaitent approfondir leurs connaissances et perfectionner leur compétences en analyse de la réglementation et en gestion



Questions?...

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Benoit Turcotte

Directeur

Centre de compétences en réglementation

Secteur des affaires réglementaires

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Bureau 1100, 155, rue Queen

Ottawa, ON, K1A 0R5

613-943-5079 (bureau)

613-291-8551 (cellulaire)

613-943-5071 (télécopieur)

benoit.turcotte@tbs-sct.gc.ca

Merci!